

OBJET : REFUGE INTERCOMMUNAL- TARIFS REFUGE ET CIMETIERE ANIMALIERS

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts d'exploitation du refuge, il vous est proposé une augmentation des tarifs, détaillée ci-dessous :

		Tarif proposé	Ancien tarif
REFUGE			
Abandon	Chien	35 €	30,50 €
	Chat	10 €	7,60 €
Adoption	Chien	46 €	45,80 €
	Chat	46 €	45,80 €
Pension	Chien/jour : petit	6 €	3,80 €
	grand	10 €	5,35 €
	Chat/jour	5 €	2,30 €
CIMETIERE			
Concession	3 ans	130 €	120 €
	5 ans	260 €	258 €
	10 ans	460 €	440 €
Renouvellement concession	3 ans	100 €	91,47 €
	5 ans	200 €	152,45 €
	10 ans	350 €	304,90 €

Ces prix comprennent , selon le cas, les vaccins, le tatouage, la stérilisation (chat)

Après avis favorable du Bureau, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil,
DECIDE**

- de valider les nouveaux tarifs pour le refuge ainsi que pour le cimetière animaliers

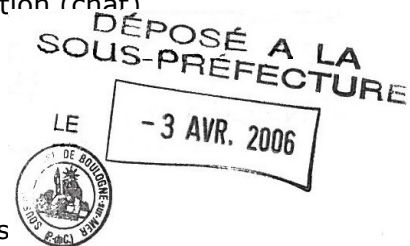
ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
POUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
LE VICE-PRESIDENT

Ont signé au registre tous les membres
présents.

ADOPTÉ Délibération affichée
le **28 MARS 2006**
Pour expédition conforme
Le Président

JEAN-PIERRE BOUSSEMAERE



La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.